



## Motion de soutien à Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT

Montreuil, le 4 décembre 2025

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT condamne l'attaque orchestrée par le grand patronat et consistant à recourir systématiquement à la menace, à la pression et à la judiciarisation plutôt que d'entendre les revendications et la colère légitime des travailleuses et des travailleurs partagées avec la CGT.

En visant pénallement Sophie Binet pour des propos tenus dans l'exercice de son mandat syndical, les représentant·e·s du grand patronat cherchent à faire taire celles et ceux qui dénoncent leurs choix antisociaux, leurs politiques de délocalisation et de casse de l'emploi.

Tout ce qui est populaire et y compris nos expressions les dérangent !

La mise en examen de Sophie Binet pour « *injure publique* » constitue une tentative de criminalisation de l'action syndicale et une atteinte à la liberté d'expression selon l'article 10 de la Constitution. Ses propos révèlent l'appétit sans limite du capital et l'absence de responsabilité sociale d'une partie du patronat. Cette offensive judiciaire s'inscrit dans une logique de répression visant à intimider l'ensemble du mouvement syndical et à protéger un ordre économique profondément inégalitaire, injuste et violent.

Pour la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT, les déclarations de Sophie Binet relèvent pleinement de son mandat de dirigeante syndicale : dire la vérité sur les licenciements, les délocalisations et les inégalités fiscales et sociales qui frappent le monde du travail. Les véritables fauteurs de trouble sont celles et ceux qui organisent la mise en concurrence des travailleuses et travailleurs, détruisent les services publics et accumulent les profits sur le dos de celles et ceux qui produisent les richesses.

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT exprime son soutien plein et entier à Sophie Binet et, à travers elle, à l'ensemble des militantes et militants inquiété·e·s pour avoir défendu la dignité, les droits et les conditions de travail. Quand une responsable syndicale est attaquée pour avoir dénoncé les injustices, c'est l'ensemble du mouvement social, des travailleuses et des travailleurs qui est visé.

**Jamais nous ne cesserons de défendre les travailleuses et travailleurs en colère qui subissent les conséquences des choix destructeurs du capital !**

**Jamais nous ne baisserons la tête, jamais ils ne nous feront taire !**

La Fédération exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites engagées contre Sophie Binet et la garantie, pour toutes les organisations syndicales, de pouvoir débattre, dénoncer et s'organiser librement sans crainte de sanctions judiciaires.